

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 3882 du 5 mars 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1805777S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22751 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727039S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2018 :

Henry Thierry NIGEND : 138 062 NLS : 5 322 152

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2018 :

Bulot Philippe NIGEND : 141 342 NLS : 5 271 913

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2018 :

Sauvage Franck NIGEND : 149 225 NLS : 8 006 786

Dubarry Jean-Paul NIGEND : 114 580 NLS : 5 189 331

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2018 :

Thomas Sophie NIGEND : 325 328 NLS : 8 114 773

Monnerau Thibaud NIGEND : 171 573 NLS : 8 032 028

Dumortier David NIGEND : 203 568 NLS : 8 059 146

Buda Aurélien NIGEND : 213 896 NLS : 8 068 187

Lescure Nicolas NIGEND : 199 172 NLS : 8 049 876

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2018.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONAVITA